

Les aides à la rénovation énergétique

- MaPrimeRénov', CEE, éco-PTZ, TVA réduite : tout savoir pour rénover un logement individuel
- Les montants, conditions d'éligibilité et démarches d'obtention en détail



En 2026, recevez facilement vos aides à la rénovation

Les tarifs de l'énergie s'envolent et les logements énergivores sont progressivement interdits à la location : c'est le moment de rénover ! Hellio vous présente les nombreuses aides encadrées par l'État pour alléger votre budget.

Pourquoi rénover son logement ?



**Augmenter
sa valeur**



**Économiser
de l'énergie**



**Gagner en
confort**



**Protéger
l'environnement**



3,9 millions de passoires thermiques

logements classés F-G
(source : [gouvernement, 2025](#))

46 000 € de coût estimé

pour rénover une maison F-G en label BBC (source : [Rapport Sichel](#))

Jusqu'à 90 % du coût

des travaux couvert par les aides
(selon les revenus)

2,6 millions de logements

ont baissé leur consommation d'énergie grâce à MaPrimeRénov' depuis 2020
(source : [ANAH, 2025](#))

Aides à la rénovation énergétique

À compter du 1^{er} janvier 2026

CHAUFFAGE

ISOLATION

DIVERS

Opérations éligibles	MaPrimeRénov'	Coup de pouce	Certificats d'économies d'énergie	Éco-PTZ
 Chaudière à granulés de bois	✗	✓	✓	✓
 Chaudière à bûches	✗	✓	✓	✓
 Chauffe-eau thermodynamique	jusqu'à 1 200 €	✗	✓	✓
 Chauffe-eau solaire	jusqu'à 4 000 €	✗	✓	✓
 Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	jusqu'à 11 000 €	✓	✓	✓
 Pompe à chaleur air-eau	jusqu'à 5 000 €	✓	✓	✓
 Pompe à chaleur hybride	jusqu'à 5 000 €	✓	✓	✓
 Poêle ou cuisinière à granulés	jusqu'à 1 250 €	✓	✓	✓
 Poêle ou cuisinière à bûches	jusqu'à 1 250 €	✓	✓	✓
 Foyer fermé ou insert ou à bois	jusqu'à 1 250 €	✓	✓	✓
 Partie thermique d'un équipement PVT eau	jusqu'à 2 500 €	✗	✓	✓
 Système solaire combiné	jusqu'à 10 000 €	✓	✓	✓
 Réseau de froid ou de chaleur	jusqu'à 1 200 €	✓	✓	✓
 Isolation des toitures terrasses	jusqu'à 75 €/m ²	✗	✓	✓
 Isolation des murs par l'extérieur	✗	✗	✓	✓
 Isolation des murs par l'intérieur	✗	✗	✓	✓
 Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés	jusqu'à 25 €/m ²	✗	✓	✓
 Protection contre le rayonnement solaire (Outre-Mer)	jusqu'à 25 €/m ²	✗	✓	✓
 Dépose d'une cuve à fioul	jusqu'à 1 200 €	✗	✗	✓
 Audit énergétique	jusqu'à 500 €	✗	✗	✗
 VMC double-flux	jusqu'à 2 500 €	✗	✓	✗
 Rénovation d'ampleur	jusqu'à 32 000 €	Sous conditions	Sous conditions	✓

Les travaux sont éligibles à un taux de TVA réduit.

Plafonds de ressources 2026

En Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (très modeste)	Profil jaune (modeste)	Profil violet (intermédiaire)	Profil rose (aisé)
1	≤ 24 031 €	≤ 29 253 €	≤ 40 851 €	> 40 851 €
2	≤ 35 270 €	≤ 42 933 €	≤ 60 051 €	> 60 051 €
3	≤ 42 357 €	≤ 51 564 €	≤ 71 846 €	> 71 846 €
4	≤ 49 455 €	≤ 60 208 €	≤ 84 562 €	> 84 562 €
5	≤ 56 580 €	≤ 68 877 €	≤ 96 817 €	> 96 817 €
Par personne supplémentaire	+ 7 116 €	+ 8 663 €	+ 12 257 €	+ 12 257 €

Hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (très modeste)	Profil jaune (modeste)	Profil violet (intermédiaire)	Profil rose (aisé)
1	≤ 17 363 €	≤ 22 259 €	≤ 31 185 €	> 31 185 €
2	≤ 25 393 €	≤ 32 553 €	≤ 45 842 €	> 45 842 €
3	≤ 30 540 €	≤ 39 148 €	≤ 55 196 €	> 55 196 €
4	≤ 35 676 €	≤ 45 735 €	≤ 64 550 €	> 64 550 €
5	≤ 40 835 €	≤ 52 348 €	≤ 73 907 €	> 73 907 €
Par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €

Montants MaPrimeRénov'

À compter du 1^{er} janvier 2026

Opérations éligibles	MaPrimeRénov' bleu (très modeste)	MaPrimeRénov' jaune (modeste)	MaPrimeRénov' violet (intermédiaire)	MaPrimeRénov' rose (supérieur)
----------------------	--------------------------------------	----------------------------------	---	-----------------------------------

PARCOURS PAR GESTE

Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	11 000 €	9 000 €	6 000 €	×
Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €	×
Pompe à chaleur air/eau ou hybride	5 000 €	4 000 €	3 000 €	×
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	×
Poêle ou cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	×
Poêle ou cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	×
Foyer fermé ou insert à bois	1 250 €	750 €	500 €	×
Partie thermique d'un équipement PVT eau	2 500 €	2 000 €	1 000 €	×
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	×
Réseau de chaleur ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	×
Chaudière à granulés de bois	×	×	×	×
Chaudière à bûches	×	×	×	×
Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	×
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	×
VMC double-flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	×
Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	×
Isolation des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	×
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	×
Isolation des murs par l'extérieur	×	×	×	×
Isolation des murs par l'intérieur	×	×	×	×
Protection contre le rayonnement solaire (Outre-mer)	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	×

PARCOURS ACCOMPAGNÉ (MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' OBLIGATOIRE)

Rénovation d'ampleur	2 sauts de classe	30 000 € (HT) de plafond de dépense	80 % (24 000 € maximum)	60 % (18 000 € maximum)	45 % (12 000 € maximum)	10 % (3 000 € maximum)
	3 sauts de classe ou +	40 000 € (HT) de plafond de dépense	80 % (32 000 € maximum)	60 % (24 000 € maximum)	45 % (18 000 € maximum)	10 % (4 000 € maximum)
Écrêtement (TTC)			100 %	90 %	80 %	50 %
Mon Accompagnateur Rénov'			100 %	60 %	40 %	20 %

MaPrimeRénov' :

parcours par geste (monogeste)

En 2026, MaPrimeRénov' est divisée en deux parcours : décarboné pour des opérations « simples », et accompagné pour des rénovations d'ampleur.

Un projet ambitieux coûte plus cher et prend plus de temps, mais c'est également lui qui offre les meilleurs résultats en termes de confort et d'économies, et qui bénéficie des subventions les plus intéressantes.

Opérations concernées

- Installation d'un système de chauffage décarboné : pompe à chaleur, chauffage solaire, chaudière à bois...
- Isolation thermique des parois : murs, toiture, fenêtre
- Ventilation double flux (seulement si elle est couplée avec un geste d'isolation)
- Dépose d'une cuve fioul

Montant

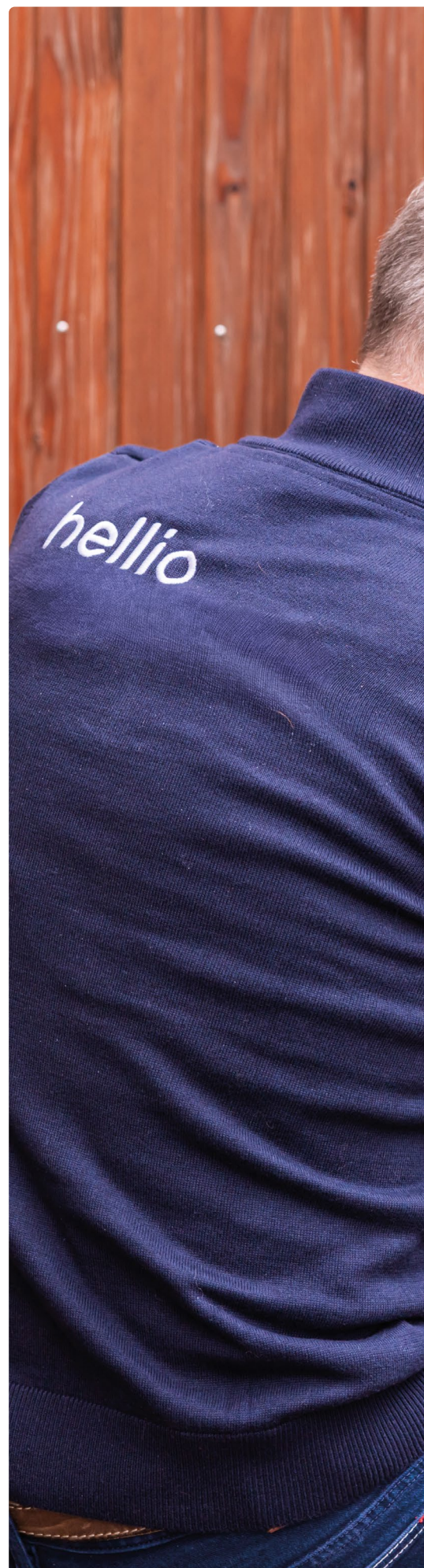
Le montant est un forfait qui varie en fonction des revenus du ménage (catégorie bleue, jaune ou violette) et de l'opération réalisée. Pour plus de détails, voir le tableau p.5.

C'est l'Anah qui verse la prime.

Conditions d'éligibilité

- Propriétaire occupant ou bailleur
- Résidence principale construite depuis au moins 15 ans (sauf exceptions)
- Travaux réalisés par un professionnel qualifié RGE* (sauf exceptions)
- Finalement, il n'est pas obligatoire de fournir un DPE en amont avant 2027
- Finalement, les passoires thermiques peuvent emprunter ce parcours jusqu'à fin 2026

*RGE = Reconnu Garant de l'Environnement





Démarche d'obtention

La demande s'effectue sur le site officiel maprimerenov.gouv.fr. Un mandataire comme Hellio peut vous accompagner de A à Z dans la constitution de votre dossier. Plusieurs pièces justificatives doivent être jointes.

MaPrimeRénov' : parcours accompagné (rénovation d'ampleur)

Opérations concernées

- Ensemble de travaux entraînant un gain de 2 classes DPE au minimum (changement de chauffage, ventilation...)
- Traitement d'au moins deux gestes d'isolation : murs, toiture, planchers, fenêtres
- Interdiction de garder un système de chauffage au fioul ou charbon
- Possibilité d'intégrer des travaux de confort d'été : brasseurs d'air et protections solaires

Montant

Le montant est un pourcentage du coût HT des travaux, dans la limite d'un plafond de dépense. Le pourcentage dépend du gain énergétique et des revenus du ménage. *Pour plus de détails, voir le tableau p.5*

C'est l'Anah qui verse la prime.

Conditions d'éligibilité

- Propriétaire occupant ou bailleur
- Résidence principale construite depuis au moins 15 ans (sauf exceptions)
- Travaux réalisés par un professionnel qualifié RGE
- Réalisation d'un audit énergétique en amont
- Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov'

Prime CEE « Coup de pouce »

Les primes Coups de pouce sont des bonifications des primes CEE standards, sur une sélection d'opérations et sur une période donnée.

L'objectif est d'accélérer leur réalisation, en proposant des montants généralement plus élevés.

Il existe plusieurs Coups de pouce en 2026, dont :

- **Coup de pouce Chauffage** (individuel)
- **Coup de pouce Rénovation performante** d'un bâtiment résidentiel collectif
- **Coup de pouce Rénovation d'ampleur** des maisons et appartements individuels
- **Coup de pouce Véhicules particuliers électriques** pour l'achat ou la location d'une voiture électrique

i Le Coup de pouce Thermostat (« Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce ») est suspendu provisoirement depuis novembre 2024, après des suspicions de fraudes.

Zoom sur le Coup de pouce Rénovation d'ampleur

Créé en 2024, cette bonification s'adresse à tous les bénéficiaires qui n'ont pas droit à MaPrimeRénov'. Voici un résumé des conditions d'obtention :

- **Saut de deux classes au DPE au minimum**
- **Traitement de deux postes d'isolation au minimum**
- **Audit énergétique préalable pour définir les travaux à réaliser**

D'autres critères techniques doivent être respectés, comme la résistance thermique des isolants posés.

Son montant est établi entre 1 880 et 9 620 €, selon le nombre de classes gagnées et la surface habitable du logement.



Cette prime est notamment destinée aux SCI, résidences secondaires et logements sociaux.

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Ménages éligibles

Statut	Propriétaires occupants ou bailleurs
Revenus	Aucune condition de revenus

Conditions

Logement concerné	→ Résidence principale → Construit depuis plus de 2 ans
--------------------------	--

Travaux éligibles	→ Isolation thermique → Installation d'équipements de chauffage ou d'eau chaude sanitaire performants ou utilisant une énergie renouvelable
--------------------------	--

Travaux éligibles	→ Amélioration de la performance énergétique globale ($\geq 35\%$) → Assainissement non collectif Les critères des travaux diffèrent en Outre-mer.
--------------------------	--

Choix de l'artisan	Mention RGE à jour obligatoire
---------------------------	--------------------------------

Montant

Calcul	Le montant correspond au coût des travaux
Maximum	→ 15 000 € pour une action seule (sauf pour les parois vitrées : 7 000 €) → 25 000 € pour 2 travaux → 30 000 € pour 3 travaux → 50 000 € pour une rénovation globale → 10 000 € pour un assainissement non collectif Remboursement sur 15 ans maximum (20 ans pour une rénovation globale)

Qui paye ?	Intérêts pris en charge par l'État
-------------------	------------------------------------



Démarche d'obtention

La demande s'effectue auprès d'un établissement bancaire ayant signé une convention avec l'État. HELLIO vous informe sur l'éco-PTZ afin de financer facilement votre reste à charge.



MaPrimeAdapt'

En dehors de la rénovation énergétique, une nouvelle aide a vu le jour en 2024 pour financer des travaux d'adaptation du logement : MaPrimeAdapt'.

Ménages éligibles

Propriétaires occupants et locataire du parc privé :

- de 70 ans ou plus
- de 60 à 69 ans disposant d'une attestation de GIR 1 à 6
- en situation de handicap justifiant d'un taux d'incapacité de 50% de la PCH (prestation de compensation du handicap)

Statut

Revenus

Ménages modestes ou très modestes

Montant

- 70 % du coût des travaux pour les ménages très modestes (**profil bleu**)

Calcul

- 50 % du coût des travaux pour les ménages modestes (**profil jaune**). L'aide est cumulable avec MaPrimeRénov'

Qui paye ?

L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Exemples de travaux

- Installation d'une douche à l'italienne à la place d'une baignoire
- Accessibilité de W.C. aux personnes à mobilité réduite
- Mise en service d'un monte-escalier pour accéder à son étage





Les autres aides

€ TVA réduite

Un taux réduit s'applique aux travaux d'économies d'énergie (isolation thermique, installation d'une pompe à chaleur...) : 5,5 %. Il n'y a aucune condition de revenus pour en profiter.

Le professionnel tient compte de ce taux directement sur le devis et la facture, afin de calculer le prix TTC des travaux.



Aides locales

Certaines collectivités et associations distribuent des subventions et autres financements pour inciter à rénover les logements : exonération de taxe foncière, dispositif Denormandie...

Nous vous invitons à contacter votre commune, département ou région, un conseiller ADIL ou encore votre caisse de retraite pour en savoir plus sur les aides existant près de chez vous.

Les règles de cumul

	MaPrimeRénov' Décarboné	MaPrimeRénov' Accompagné	Prime CEE	Éco-PTZ	Aides des collectivités locales
MaPrimeRénov' Décarboné		✗	✓ avec un écrêtement*	✓	✓ avec un écrêtement*
MaPrimeRénov' Accompagné	✗		✗	✓	✓ avec un écrêtement**
Prime CEE	✓ avec un écrêtement*	✗		✓	✓
Éco-PTZ	✓	✓	✓		✓
Aides des collectivités locales	✓ avec un écrêtement*	✓ avec un écrêtement**	✓	✓	

La TVA à 5,5 %, l'exonération de la taxe foncière, l'aide de votre caisse de retraite peuvent également être cumulés aux aides présentées dans ce tableau.

- *Écrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90% pour les propriétaires très modestes, 75 % pour les propriétaires modestes, 60 % pour les propriétaires aux revenus intermédiaires et 40 % pour les propriétaires aux revenus supérieurs.
- **Écrêtement de MaPrimeRénov' Parcours accompagné de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 100 % pour les propriétaires très modestes, 90 % pour les propriétaires modestes, 80 % pour les propriétaires aux revenus intermédiaires et 50 % pour les propriétaires aux revenus supérieurs.

Les solutions Hellio pour payer le reste à charge

Grâce aux aides énoncées dans ce guide, rénover son logement revient moins cher. Toutefois, certains ménages n'ont pas les moyens de financer le reste à payer, souvent chiffré en milliers d'euros.



Pour aider tous les Français à se sentir mieux chez eux, Hellio propose plusieurs solutions de financement.

Cas n°1

vous avez déjà la somme à régler

Étalez votre remboursement

- Jusqu'à 12 mensualités
- Intérêts payés par Hellio
- Pour les projets < 3 000 €

Cas n°2

vous cherchez un financement

Profitez d'un crédit avantageux

- Taux attractif < 3 %
- Crédit affecté à vos travaux
- Suivi sur une interface dédiée

Bénéficiez d'un éco-prêt à taux zéro

- Jusqu'à 50 000 €
- Remboursement sur 20 ans
- Accessible à tout propriétaire



Foire aux questions

Le crédit d'impôt (CITE) existe-t-il toujours ?

Non, le crédit d'impôt pour la transition énergétique a été remplacé par MaPrimeRénov'. Cela évite d'avancer les frais pendant parfois plus d'un an, jusqu'à la déclaration d'impôts de l'année suivant les travaux. Ce délai de remboursement empêchait les ménages modestes d'en profiter.

Les aides proviennent-elles de fonds publics ou privés ?

Tout dépend de l'aide :

- MaPrimeRénov' : elle est versée par l'Anah, un établissement public.
- Prime CEE : elle est versée par les fournisseurs d'énergie et de carburants, il s'agit donc d'une aide privée.
- Éco-PTZ : les intérêts sont payés par l'État.

Quelles sont les modalités de versement des primes ?

Tout dépend de l'interlocuteur à qui vous vous adressez. En passant par Hellio, vous pouvez bénéficier d'une avance de frais : le montant de MaPrimeRénov' et/ou la prime CEE est déduit sur le devis, sous certaines conditions.

En vous occupant seul des démarches, vous recevrez MaPrimeRénov' après l'envoi de la facture (sous 15 jours environ). Quant à la prime CEE, certaines entreprises proposent un versement sous forme de bon d'achat ou de chèque par exemple.

C'est le moment de rénover avec Hellio !

Depuis 2008, les experts Hellio œuvrent au quotidien pour faire aboutir les projets de rénovation des Français. À une époque où les tarifs de l'énergie s'envolent et où la précarité énergétique sévit, la sobriété des logements devient primordiale.

Travaux, aides, conseils : Hellio propose un accompagnement complet et un suivi de bout en bout. Nous mobilisons tous les financements disponibles pour diminuer les dépenses des ménages. En avançant les frais avant les travaux, nous rendons la rénovation plus simple et accessible à tous.



100 000 logements

ont été rénovés grâce à Hellio



Notre équipe est à votre écoute

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy

particulier.hellio.com

01 87 66 61 93

hellio

